

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Bourgogne-Franche-Comté
Maison de l'Environnement
4 chemin du Fort de Bregille
25000 Besançon
03 81 47 95 14
bfcbesancon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)



COMMUNE DE SAINTE-SUZANNE

62 rue de Besançon
25630 Sainte-Suzanne
03 81 91 19 21
mairiesaintesuzanne@gmail.com

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration des

fontaines
de Sainte-Suzanne

Doubs



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la restauration des cinq fontaines de Sainte-Suzanne

◆◆ LE PROJET

Toutes les fontaines du village sont fonctionnelles mais elles n'ont pas traversé le temps de la même manière, de par leurs lieux, exposition aux intempéries ou ensoleillement. Certaines présentent des fuites, d'autres des dommages plus graves qui nécessitent le remplacement complet de blocs de pierre. Leur restauration consistera en un nettoyage par aérogommage, la réalisation des parements en pierres du mur de soutènement, dépose de pierres et remplacement par du calcaire, et réalisation des joints à la chaux.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Auguste L'Epée, industriel local, fut à l'origine des premières adductions d'eau à Sainte-Suzanne et par conséquent des premières fontaines. C'est en 1872 que le patron de la fabrique de boîtes à musique demanda à la mairie l'autorisation de tirer une conduite d'eau, de la fontaine de la grotte jusqu'à un bâtiment d'habitation qu'il construisait en face du temple protestant, le tout à ses frais. Le conseil municipal accepta cette offre mais demanda que la canalisation soit assez importante pour alimenter ultérieurement des fontaines que la commune édifierait en divers endroits du village. La première

conduite fut posée en 1873 et en 1886, le conseil municipal décida la construction de quatre fontaines, toutes alimentées par l'eau de la grotte. La pose des conduites et la construction des fontaines furent effectuées en 1888 et 1889. Dans le même temps, plusieurs propriétaires demandèrent à la mairie l'autorisation de se brancher sur les conduites pour alimenter leurs habitations. Ce furent donc les premières adductions d'eau réalisées dans le village.

◆◆ LA MOBILISATION

La commune a mis un plan de préservation et d'amélioration des espaces verts. Des projets d'envergure comme la végétalisation de la Place de l'Europe, au centre bourg, les aménagements de ronds-points par des végétaux, l'adaptation du fleurissement avec plantes vivaces, contribuent à un environnement plus vert et plus agréable. Les fontaines contribuent à ce cadre de vie, et restent des lieux de rencontres, d'appel à la quiétude. Leur préservation est un point singulier pour la commune.

Montant des travaux	25 000 €
Objectif de collecte	5 000 €
Début des travaux	Printemps 2025

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des fontaines de Sainte-Suzanne

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/101063

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Bourgogne-Franche-Comté, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
fontaines de Sainte-Suzanne**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Commune de Sainte-Suzanne